

Barème des honoraires Stéphane Plaza Immobilier Angoulême En vigueur au 01/01/2018



Transactions vente de biens immobiliers anciens ou neufs:

0 à 39 999 €uros	: Forfait 3 000€ TTC	150 000 à 199 999 €uros	: 6 % TTC
40 000 à 69 999 €uros	: Forfait 5 000€ TTC	200 000 à 249 999 €uros	: 5.5% TTC
70 000 à 99 999 €uros	: 7.5% TTC	250 000 à 399 999 €uros	: 5% TTC
100 000 à 149 999 €uros	: 6.5 % TTC	400 000 et au-delà	: 4% TTC

Honoraires TTC à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien.



Mandats de recherche, d'acheter:

4% TTC + 2 500 €uros TTC

Honoraires minimum : 4 500 €uros TTC

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix net vendeur de vente.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire - Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière - TVA au taux en vigueur de 20 % - Les tranches ne sont pas cumulatives - En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Cabinet Immobilier d'Angoulême (C.I.A) - SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé au 15, Boulevard de Bury 16000 ANGOULEME – n° Siren 832 414 619 RCS Angoulême
N° TVA Intracommunautaire FR 15 832414619 – RCP MMA n° 105708080 – Caisse de garantie financière : SO.CA.F pour un montant de 110 000€.

Agent immobilier titulaire de la carte professionnelle n° CPI 1601 2018 000 023 383 délivrée par la CCI de la Charente – Activité : Transaction sur immeubles et fonds de Commerce.

Ne doit recevoir d'autres fonds, effets ou valeurs autre que sa rémunération. Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier. (Barème des honoraires au 01/01/2018)

Médiation - Vivons mieux ensemble : 465 avenue de la Libération 54000 Nancy. www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr